

Image not found or type unknown



Récupération taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Par **mougnard**, le **04/04/2008** à **21:22**

Bonjour,rrrn Je loue un appartement par l'intermédiaire d'un gestionnaire ,j'ai payé la taxe d'ordures ménagères, le gestionnaire , récupère cette taxe auprès du locataire,et doit ensuite me la restituer.rnrn Hors malgré plusieurs demande celui-ci se refuse toujours à me la restituer.rnrn Quel sont mes droits.rnrn Cordialement.